



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Fin de parution du Régional: le Conseil d'Etat est préoccupé par l'appauvrissement de la diversité médiatique

Après l'annonce de la fin de parution du journal « Le Régional», le Conseil d'Etat fait part de son inquiétude face à un appauvrissement de la diversité et de la pluralité de la presse dans une grande région du canton. Cela dit, le gouvernement rappelle qu'il a décidé le 29 avril un soutien exceptionnel au secteur des médias régionaux à hauteur de 1,2 million, distinct du projet de décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias, actuellement à l'examen d'une commission du Grand Conseil (6,2 millions sur 5 ans). Le Conseil d'Etat suivra de près la situation au deuxième semestre et n'hésitera pas à intervenir à nouveau si les difficultés du secteur devaient s'aggraver.

Préoccupé par la crise que connaît depuis plusieurs années le monde de la presse, et avant les nombreux effets indirects de la pandémie actuelle, le Conseil d'Etat a toujours estimé fondé le principe d'une aide dans ce domaine. En janvier, le gouvernement vaudois a rendu public un plan de mesures et proposé au Parlement un décret dans ce sens : création d'un kiosque virtuel regroupant les titres vaudois, abonnements à tarifs préférentiels pour les jeunes, augmentation des dépenses publicitaires, soutien à l'agence de presse nationale et à la formation des journalistes etc. Ce dossier est actuellement devant une commission du Grand Conseil qui en poursuit l'examen.

Une aide d'urgence dès le mois de mars

Si les pouvoirs publics n'ont ni vocation ni moyens suffisants pour sauver à eux seuls le secteur des médias, le gouvernement vaudois a néanmoins agi dès le début de la crise. Comme premières mesures, il a immédiatement activé et intensifié un plan d'annonces d'intérêt public et sanitaires. Ce soutien exceptionnel au secteur des médias régionaux a été décidé à hauteur de 1,2 million, via un plan d'annonces qui déploie ses premiers effets entre mars et juin de cette année. Cette aide d'urgence est distincte et s'ajoute au projet de décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias actuellement à l'examen d'une commission du Grand Conseil (6,2 millions sur 5 ans).

Un soutien immédiat pour les médias régionaux

Depuis mars et durant quatre mois, des achats et réservations d'espaces publicitaires sur les thématiques sanitaires, économiques et sociales ont été faits pour un premier montant de quelque 850'000 fr. Ce plan intègre les médias généralistes actifs principalement dans le canton de Vaud ou couvrant régulièrement l'actualité cantonale. Les titres régionaux vaudois de presse écrite regroupés dans l'association Vaud Presse cumulent à ce stade un volume d'annonces équivalant à quelque 540'000 fr., soit près de deux tiers environ de l'investissement consenti.

Ce plan est par définition évolutif, ménageant une marge de manœuvre indispensable dans le cadre de l'enveloppe disponible. Des moyens sont réservés pour agir à nouveau dès l'été ; comme annoncé, le Conseil d'Etat suivra de près la situation au deuxième semestre et n'hésitera pas à réintervenir si les difficultés du secteur devaient s'aggraver.

Cela dit, le gouvernement vaudois a toujours estimé qu'une intervention de la Confédération était également nécessaire. Le 29 avril, le Conseil fédéral a publié son message sur le train de mesures en faveur des médias et le 5 mai dernier, les chambres fédérales ont adopté deux motions (20.3145 Des médias indépendants et efficaces sont l'épine dorsale de notre démocratie - 20.3146 Covid-19. Verser immédiatement les ressources de l'aide d'urgence aux radios et télévisions privées en Suisse.), visant à ce qu'une aide de transition soit accordée aux médias suisses dans l'attente des effets des nouvelles mesures préconisées par le Conseil fédéral dans son message.

Le gouvernement vaudois suivra de près la mise en œuvre des deux motions évoquées et leur articulation, voire la complémentarité avec certaines mesures du plan vaudois.

Des aides par principe subsidiaires

Le Conseil d'Etat rappelle cependant que, malgré la crise actuelle, il n'a pas changé son approche : les mesures d'aide aux médias revêtent par principe un caractère subsidiaire parce que l'ordre juridique suisse prévoit qu'à côté des médias du service public, des médias privés déploient leurs activités de manière indépendante, tant en matière de stratégie d'entreprise qu'éditoriale. Les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, n'ont ni vocation ni moyens suffisants pour sauver à eux seuls le secteur des médias.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Laurent Koutaïsoff, vice-chancelier